

Accompagnement des familles endeuillées dans la fraternité de Parthenay

Suite aux récentes dispositions émises par notre évêque, les célébrations des funérailles peuvent dorénavant se dérouler dans les églises du diocèse en tenant compte des règles sanitaires actuellement en vigueur (nombre limité à 20 personnes, respect de la distanciation sociale, bénédiction avec l'eau seulement par la personne qui conduit la célébration).

Les membres des équipes sépultures de la fraternité de Parthenay célébreront les obsèques dans les églises en appliquant ces prescriptions dès que possible (à partir de lundi 11 mai pour Saint- Laurent).

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et une désinfection des lieux opérée si nécessaire (dans le cas où deux célébrations se succéderaient dans un court laps de temps).

Le P. Gérard Mouchard invitera prochainement les communautés locales des autres fraternités à prendre de telles dispositions dans la mesure de leurs possibilités.

Le 7 mai 2020